

SÉANCE DU 1^{er} mars 2016

Le premier du mois de mars deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle située à proximité de la rue Boire Maupoint compte tenu d'une panne de chauffage à la mairie et conformément à la délibération prise le 2 février, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Maire, Jean-Michel HUCHET 1^{er} adjoint, Martine FOUQUET 2^{ème} adjointe, Nadège ROULLEAU, Anne-Maud CHIGNARD-HUGUET, Kévin MASSE, Cécile SAULEAU, Brigitte SMITH, Sylvaine ECHARDOUR, Marie-José BRIERE, Philippe LAVA, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, CHUDEAU Anthony, Stéphane DEROUET 3^{ème} adjoint

Secrétaire de séance : Kévin MASSE

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour la modification du tracé de l'itinéraire de randonnées pédestres inscrit au PDIPR
Le Conseil valide à l'unanimité

Point n°1 Décision suite à la réunion de la Commission Communale d'Indemnisation Amiable

Considérant que les dossiers d'indemnisation présentent des informations confidentielles et que le dossier est particulièrement délicat, Monsieur le Maire demande que ce point de l'ordre du jour soit débattu et voté à huis clos.

A l'unanimité, le conseil valide le huis clos pour cette question.

Monsieur NIVELLE rappelle qu'une Commission d'Indemnisation Amiable avait été créée par délibération n° 2015/10/03. Que cette Commission s'est réunie le 24 février pour étudier le présent dossier au vu des chiffres vérifiés par l'expert-comptable

Après avoir donné les chiffres retenus par la Commission d'Indemnisation Amiable, après avoir donné l'avis de cette commission, après en avoir échangé,

le Maire pose les questions suivantes :

- A la question : souhaitez- vous indemniser les commerçants à hauteur de 75% de leur perte de marge brute ?

6 ont voté CONTRE

9 ont voté POUR

L'indemnisation se fera donc à hauteur de 2 644,37 euros pour le Bar- Tabac QUELEN et 3 847,39 euros pour la boulangerie BOSSE

- A la question : souhaitez- vous indemniser les frais comptables et frais bancaires à hauteur de 100% ?

Il a été demandé qu'une différence soit faite entre la prise en charge des frais bancaires et des frais comptables

- 6 sont POUR une indemnisation des frais bancaires et 9 CONTRE. Les frais bancaires ne seront donc pas pris en charge.
- 11 voix POUR une indemnisation des frais comptables à 100% et 4 CONTRE. Les frais de 700 euros pour l'un et 500 euros pour l'autre seront pris en charge à 100%

Retour en séance publique

Point n°2 Point financier sur l'aménagement de la levée : avenant n°1

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'avenant concernant les travaux d'aménagement de la levée et de valorisation de la place de l'église s'élève à 22 705 euros Ht passant le marché de 681 111,52 euros Ht à 703 816,52 euros HT (rajout du réseau pluvial de la rue Georges Péron (prescriptions de la DREAL, modification de la hauteur de tabis d'enrobé de 2,5 cm de BBTM à 6cm de BBSG, diminution du mobilier, suppression de la rampe handicapé pour l'église (prescriptions de l'ABF)...

Le Conseil valide l'avenant proposé à hauteur de 22 705 euros Ht et autorise le maire à le signer.

La facture du SIEML sera revue à la baisse de 10 000 euros environ due principalement à la suppression de murets.

Point n°3 : point sur le dossier de la mairie

La consultation pour les travaux de rénovation thermique de la mairie et de deux logements paraîtra mercredi. Les offres doivent être retournées pour le 4 avril avec un début de travaux pour le 17 mai.

Point n°4 Itinéraire randonnée pédestre

Compte tenu de contraintes de terrain (l'itinéraire passe chez un particulier où de la chasse est régulièrement organisée ce qui occasionne des désagréments), il est proposé de modifier le tracé en passant par la frayère.

Le Conseil après avoir vu le plan, valide le nouveau tracé

Point n°5 Réforme territoriale

Le Schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été validé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 22 janvier 2016.

Un projet de périmètre a été institué. Chaque conseil à 75 jours pour délibérer. Après en avoir échangé, Monsieur le Maire propose qu'une réunion de travail soit réalisée afin d'étudier ces problématiques et que chacun puisse avoir les informations.

Point n°5 Devis divers

L'achat d'un aspirateur est accepté pour la mairie pour un prix de 222 euros Ht

Point n°6 Questions diverses

- Vélo vintage

La fête du vélo et Loire Anjou Vintage aura lieu le 19 juin 2016. Il nous est proposé un arrêt sur Saint Clément des Levées en fin de matinée.

Plusieurs solutions sont possibles pour l'organisation de cette manifestation

- apport de bénévoles par la commune
- animations
- pot d'accueil

Après échanges il est retenu que la commune apporte les bénévoles, le matériel et un spectacle et que Comité équestre avec Loire évènement s'occupent de trouver des partenaires.

- Relevé de vitesse

Stéphane DEROUET présente un compte rendu succinct des relevés de vitesse réalisés à divers point de la commune lors de la mise à disposition d'un radar pédagogique pendant 15 jours. Ces chiffres montrent des moyennes satisfaisantes avec quelques pics de vitesse.

- Conditions de mises à disposition de la salle à Mme CHAILLOU

Comme évoqué lors d'une réunion du Conseil précédente, sur le souhait de l'association « à portée de petites mains » par l'intermédiaire de madame pascale CHAILLOU de bénéficier d'un local afin de recevoir des parents avec leur enfant sur des séances de massages pour enfants....

Dans un premier temps la salle serait mise à disposition gratuitement avec demande de participation de 40 euros par mois pour frais de chauffage, d'eau.....

- Club des jeunes

Le club des jeunes a commencé à se réunir dans la salle au- dessus de la mairie. Il faudra penser à prévoir un autre local pour l'accueil des jeunes quand les travaux à la mairie auront commencé.

Le Maire,

Laurent NIVELLE